



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU VAR

Cabinet
Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles

PLAN D'EVACUATION DU PALAIS OMNISPORTS

ANNEXE AU
PPI DU PORT MILITAIRE DE TOULON



I – PRESENTATION GENERAL DU PALAIS DES SPORTS

1 – Situation

Le Palais des sports de TOULON est situé :

420 Rue Amiral Aube
83000 TOULON

Il se trouve dans le périmètre n° 1 de 500 mètres au regard du Plan Particulier d'Intervention du port militaire de TOULON, bordé au sud par la Base Navale de Toulon et au Nord par l'autoroute A 50. (voir carte des périmètres du PPI du port militaire de TOULON en annexe n° 5 et plan de situation du Palais des sports en annexe n° 1).

L'accès s'effectue par la rue Amiral Aube à l'est ou à l'ouest sortie autoroute n° 15 échangeur Pont des Gaux direction Malbousquet en longeant l'autoroute (rond -point devant la porte Malbousquet).

2 – Caractéristiques

Le Palais des sports, propriété du Conseil Général du Var est classé « Etablissement Recevant du Public » 1^{ère} Catégorie :

- Type X : Etablissements Sportifs Couverts
- Type L : Salle à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples.

Effectif des personnes reçues : **4985 (en situation maximum public et personnel administratif compris)**

Le bâtiment se compose de plusieurs salles :

- La salle Omnisports en niveau rez-de-chaussée et niveau à 3,80 m (avec gradins fixes, gradins télescopiques)
- Les salles annexes (Bureaux, Salle fitness, Salle musculation, Salle de pass, Salle d'arts martiaux, Salle de gymnastique, Gymnase)

3 – Fonctionnement du Palais des sports

On peut distinguer deux configurations distinctes :

- le fonctionnement régulier et quotidien
- l'organisation de manifestations sportives événementielles (échange d'informations entre le Palais des sports et la Préfecture maritime concernant la programmation des manifestations sportives événementielles) dans le Palais des sports.

Dans le 1^{er} cas, le Palais des sports est ouvert de 8H00 à 22H00 du lundi au samedi. Il accueille les établissements scolaires de l'agglomération toulonnaise de 8H00 à 17H00 et les associations sportives de 17H00 à 22H00. Dans ces deux créneaux la fréquentation maximale est de **500 personnes (scolaires ou sportifs)** en simultanée.

Dans le 2^{ème} cas, un maximum de **4356 personnes est attendu.**

II – CONTEXTE

Le Palais des sports de Toulon étant situé dans le périmètre de 500 mètres du PPI du port militaire de TOULON des mesures de sécurité particulières sont prises en compte par l'exploitant dans le document interne « Memento Sécurité ». En plus des mesures de prévention contre l'incendie, de la conduite à tenir en cas d'incendie, d'accident ou de malaise, il organise l'évacuation des occupants vers l'extérieur du bâtiment. Ce document précise la conduite à tenir dans le cas de la survenue d'un incident ou accident à caractère radiologique pouvant entraîner le déclenchement du PPI du port militaire de TOULON.

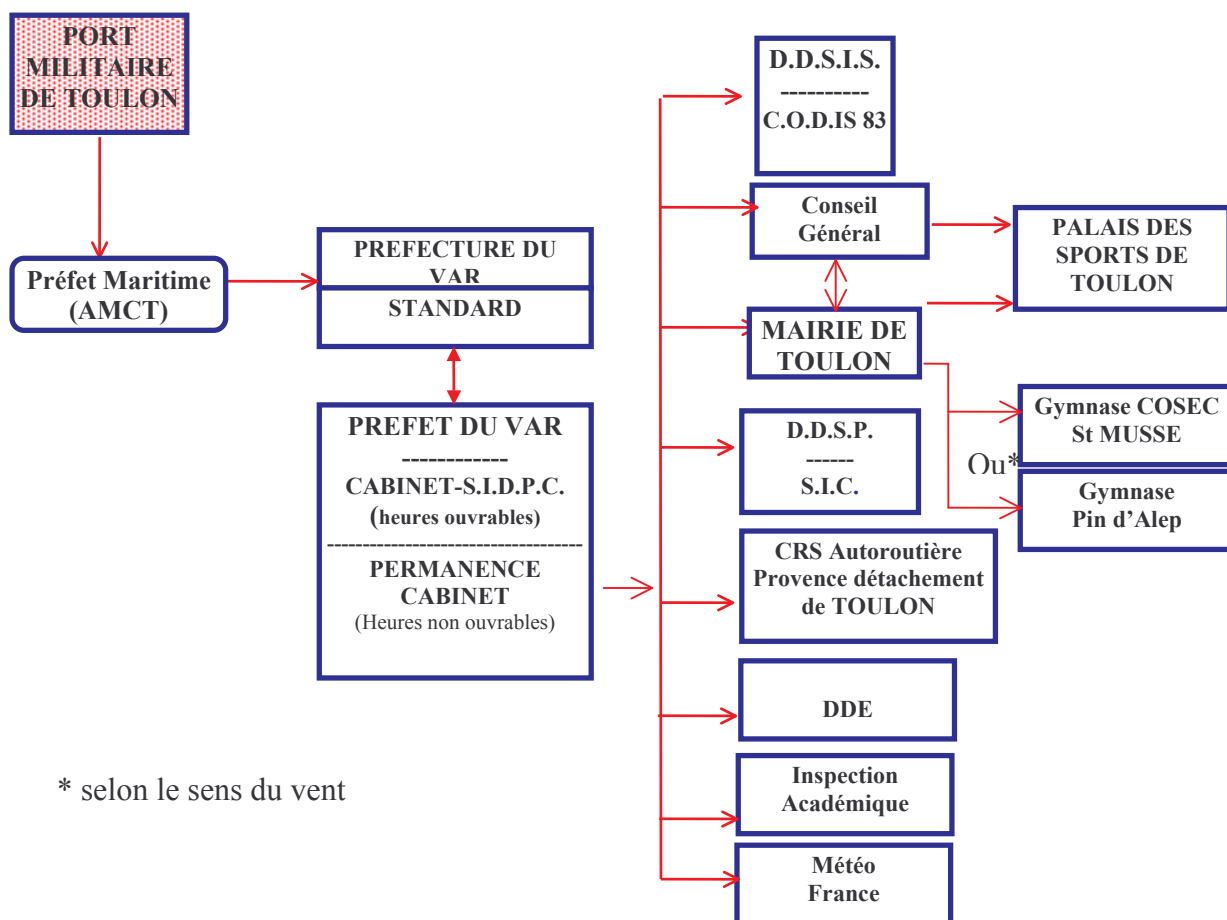
III – OBJET DU PLAN D'EVACUATION DU PALAIS DES SPORTS DE TOULON

L'objet de ce plan est d'organiser l'évacuation du site, des occupants du Palais des sports de TOULON en cas de survenance d'un incident à caractère nucléaire sur le port militaire de TOULON, avant le déclenchement du PPI afin d'éviter le confinement (au même titre que les établissements scolaires).

IV – L'ALERTE

Dès que la Préfecture maritime alerte la Préfecture du Var qu'un incident à caractère nucléaire vient de se produire sur la Base Navale de TOULON (conformément à la Convention d'Information en vigueur), la Préfecture du Var informe le Maire de Toulon et le Conseil Général du Var (chargés de transmettre l'alerte au Palais des Sports) mais également le SDIS, la DDSP, la CRS autoroutière Provence, l'Inspection Académique, météo France et la DDE.

Schéma de l'alerte



V - PRINCIPE DE L'EVACUATION

Il est à rappeler que l'évacuation, d'emblée s'effectue sur le principe de précaution au regard de la spécificité de l'établissement et non pas en situation d'urgence pour risque imminent.

1 - Information des occupants du Palais des sports :

Deux cas :

- ① Occupation grande salle / rassemblement
 - ② Scolaires et associatifs hors grand rassemblement
- ① Demander aux spectateurs et occupants des lieux de rentrer à leur domicile, ou de se rendre au point de rassemblement désigné pour être évacués par bus pour ceux qui le souhaiteraient.
 - ② Demander aux occupants de se rendre au point de rassemblement désigné afin d'être évacués par bus vers leur association pour les associatifs et vers les lieux de repli répertoriés pour les scolaires.

Toutes les consignes seront données par la sonorisation et le personnel de l'établissement.

2 – Méthode d'évacuation :

But à obtenir : maintenir les occupants dans l'établissement pour optimiser la gestion de l'évacuation et assurer la mise à l'abri.

Les personnes à évacuer sont regroupées sur le point de rassemblement désigné par le Palais des sports, à l'intérieur du bâtiment. (Voir en annexe N° 2 Zone de prise en charge)

Dès qu'un bus est à poste sur le point d'embarquement situé entre l'autoroute et le Palais des sports, le nombre de personnes correspondant à la capacité du bus et à sa destination sera invité à monter dans le bus.

3 – Moyens de transport :

Les scolaires seront évacués par bus mis à disposition par la ville de TOULON.

Les associations ainsi que les spectateurs évacuent le site avec leur véhicule personnel (la très grande majorité n'utilise pas les transports en commun). Néanmoins un transport par bus sera prévu pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes n'ayant pas leur propre moyen de locomotion, que l'exploitant aura pris soin de rassembler dans une zone commune pour faciliter leur identification (GYMNASE) .

4 – Les lieux de repli :

Les scolaires évacuées doivent être dirigées vers des lieux de repli situés en dehors de la zone d'évacuation (selon la direction des vents) :

A l'est : Gymnase Sainte Musse

A l'ouest : Gymnase du Pin d'Alep

Chaque lieu de repli doit être en mesure de communiquer par téléphone et fax avec la préfecture, la mairie, le conseil général, l'inspection académique.

Ces lieux de repli ont notamment pour mission de recenser les élèves et les personnes évacuées, de manière à pouvoir fournir des renseignements aux familles.

5 – Itinéraires : (voir plans en annexe N° 3 et 4)

Axe routier Palais des Sports de TOULON (Avenue Laurent Mattio / Gymnase St Musse (boulevard des Armaris) :

- Avenue Laurent Mattio
- Boulevard maréchal FOCH
- Boulevard Général LECLERC
- Boulevard de STRASBOURG
- Avenue G.CLEMENCEAU
- Avenue R.DEVOUCOUX
- Autoroute A57 direction Nice
- Sortie n° 3 St Musse
- Boulevard des Armaris
- Gymnase St Musse

Axe routier Palais des Sports de TOULON (Avenue Amiral Aube / Gymnase des Pins d'Alep (chemin de l'Oratoire) :

- Avenue Laurent Mattio
- Avenue d'Estienne d'Orves
- Autoroute A57 direction Marseille –
- Sortie Autoroute n° 29 BON RENCONTRE
- Boulevard du Général Brosset
- Quai du Commandant Rivière
- Avenue Clovis Hugues
- Rue Antoine Goignard
- Chemin de l'oratoire.
- Gymnase des Pins d'Alep

6 – Sécurisation de l'évacuation :

L'évacuation se déroule en présence du SDIS, de la DDSP et de la Police Municipale et de la CRS autoroutière Provence détachement de TOULON.

Le SDIS assure la sécurité, dans le cadre de ses missions, en cas d'accidents lors de l'évacuation, la DDSP et la Police Municipale facilite la circulation des bus et des véhicules personnels sur le parking, aux sorties du parking ainsi que dans le centre ville.

La CRS autoroutière Provence détachement de TOULON facilite l'accès à l'autoroute.

**FICHES D'AIDE
A LA DECISION**

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 1

PREFECTURE DU VAR

TITULAIRE : Le Préfet du Var ou un membre du corps préfectoral délégué

LOCALISATION :

La salle opérationnelle au 4^{ème} étage de la préfecture du Var ou dans tout autre lieu en fonction de la situation.

MISSIONS :

- Diffuser l'alerte dès que la Préfecture maritime informe la Préfecture du Var qu'un incident à caractère nucléaire vient de se produire sur la base navale.
- Mettre en place une cellule de veille.
- Prendre les informations auprès de Météo France afin de connaître le sens du vent et désigner le lieu de repli.
- Suivre le déroulement des opérations d'évacuation
- Répondre aux besoins éventuels formulés.

CONTACTS :

Standard préfecture :

Téléphone : XXX

SIDPC :

Téléphone du chef de Bureau : XXX

FAX : XXX

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 2

MAIRIE DE TOULON

TITULAIRE : Monsieur le Maire - Plan Communal de Sauvegarde

LOCALISATION :

Cellule de crise – Hôtel de Ville de Toulon

MISSIONS :

- Déclencher le PCS
- Diffuser l'alerte par les moyens de communication PCS
- Activer la cellule de crise du PCS
- Appliquer les directives du Préfet
- Assurer les opérations d'évacuation
(Est : Gymnase St Musse – Ouest Gymnase des Pins d'Alep)
- Suivre et assurer le retour à « la normale » de la situation

CONTACTS :

PC Sécurité Incendie Sauvegarde 24h/24 :

Téléphone : XXX

Fax : XXX

Portables Astreinte PCS :

XXX

XXX

XXX

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 3

CONSEIL GENERAL DU VAR

TITULAIRE : Monsieur le Président du Conseil Général du Var

LOCALISATION :

PC sécurité du bâtiment des LICES

MISSIONS :

- Informer la chaîne décisionnelle
- Mettre en alerte le dispositif d'astreinte du CG (collèges, palais sports)
- Activer la cellule de crise du département sur ordre
- Collecter et retransmettre les informations

CONTACTS :

PC sécurité :

XXX ou XXX

Cadres astreinte sécurité :

XXX ou XXX

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 4

PALAIS DES SPORTS

TITULAIRE : Monsieur le Directeur du Palais des sports

LOCALISATION :

PC sécurité du palais

MISSIONS :

- Mise en œuvre du plan d'évacuation
- Coordination des actions avec les différents intervenants
- Information des partenaires

CONTACTS :

PC sécurité :

Tel : XXX ou XXX

Fax : XXX

Cadre d'astreinte :

XXX ou XXX ou XXX

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 5

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR

TITULAIRE : Officier de permanence

LOCALISATION :

CODIS 83

S.D.I.S. Du Var – 87 Boulevard Michel Lafourcade - 83300 DRAGUIGNAN

MISSIONS :

- Assistance à l'évacuation du Palais des sports dans l'éventualité du déclenchement du P.P.I. du Port militaire de Toulon
- Engagement des secours (pour couverture « sécurité » de l'évacuation)
- Compte rendu aux autorités.

MOYENS :

Téléphone – Radio – Télécopieur – Internet –

ACTIONS :

Dès réception de l'information relative à la décision d'évacuation **le CODIS 83 :**

- Alerte le directeur départemental, l'officier de garde départementale et le chef de groupement territorial Ouest,
- Alerte le Conseiller Technique Départemental Risques Radiologiques
- Alerte le C.S.P TOULON pour engagement des moyens (chef de groupe et 2 VSAV...).
- Se coordonne avec la Mairie de Toulon et le Conseil Général
- Informe le C.O.Z

Ces dispositions sont concomitantes avec celles applicables dans le cadre du PPI Port Militaire de Toulon

CONTACTS :

<u>AUTORITE</u>	<u>TELEPHONE</u>	<u>TELECOPIEUR / RADIO</u>
CODIS 83	XXX	XXX / CODIS 83

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 6

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DU VAR

TITULAIRE : Monsieur le Directeur Départemental

LOCALISATION :

Commissariat Central - 1 Rue du Commissaire MORANDIN - 83 000 - TOULON -

MISSIONS :

Dès activation du Plan par la Préfecture du VAR

- Envoi d'un Officier à la Cellule de crise
- Mise en place d'un dispositif de circulation sur les axes désignés dans le Plan en coordination avec les autres services intervenants (P.M , C.R.S.)
- Bouclage d'un périmètre de sécurité pour empêcher toute intrusion sur le site

CONTACTS :

Standart Commissariat : XXX

P.C Radio 24H /24H : XXX

Fax : XXX

POLICE SECOURS 24H/24H : 17

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 7

CRS AUTOROUTIERE PROVENCE

TITULAIRE : le Commandant ou le Chef du Détachement de Toulon

LOCALISATION :

Centre d'Information et de Commandement du détachement Autoroutier de Toulon à la Garde

MISSIONS :

- Faciliter la sortie des bus en direction de l'autoroute pour l'évacuation.
- Pilotage éventuel sur demande.

CONTACTS :

CIC la Garde : XXX
CIC Ligne d'Urgence : XXX

Chef CIC : XXX

FICHE D'AIDE A LA DECISION N° 8

INSPECTION ACADEMIQUE

TITULAIRE : Monsieur l'Inspecteur d'Académie

LOCALISATION :

MISSIONS :

Recensement des élèves par les professeurs d'EPS avant et après évacuation, de manière à pouvoir renseigner les familles.

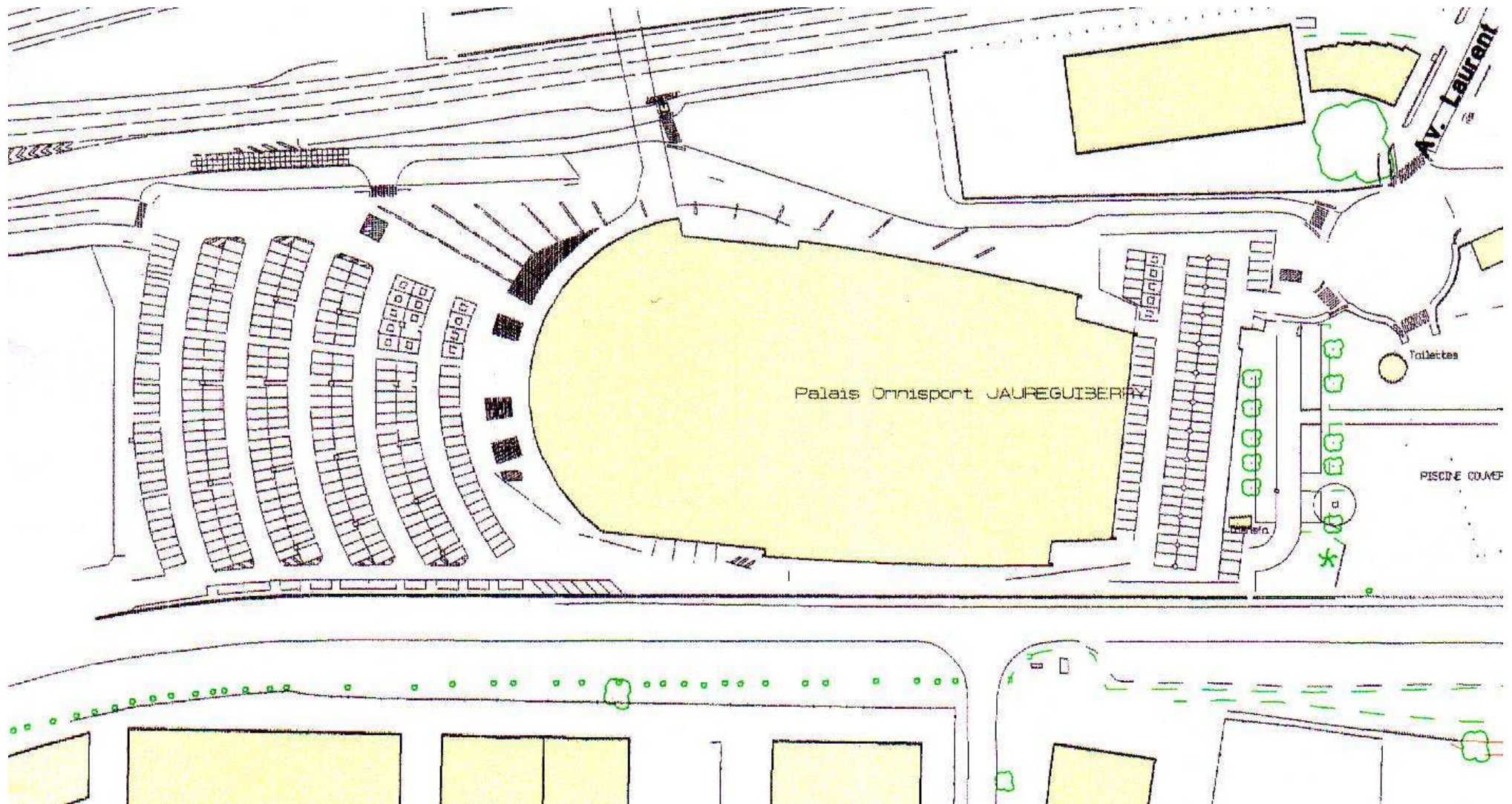
CONTACTS :

	Téléphone	Fax
Cabinet de l'Inspecteur d'académie	XXX	XXX
Secrétariat Général	XXX	XXX

ANNEXES

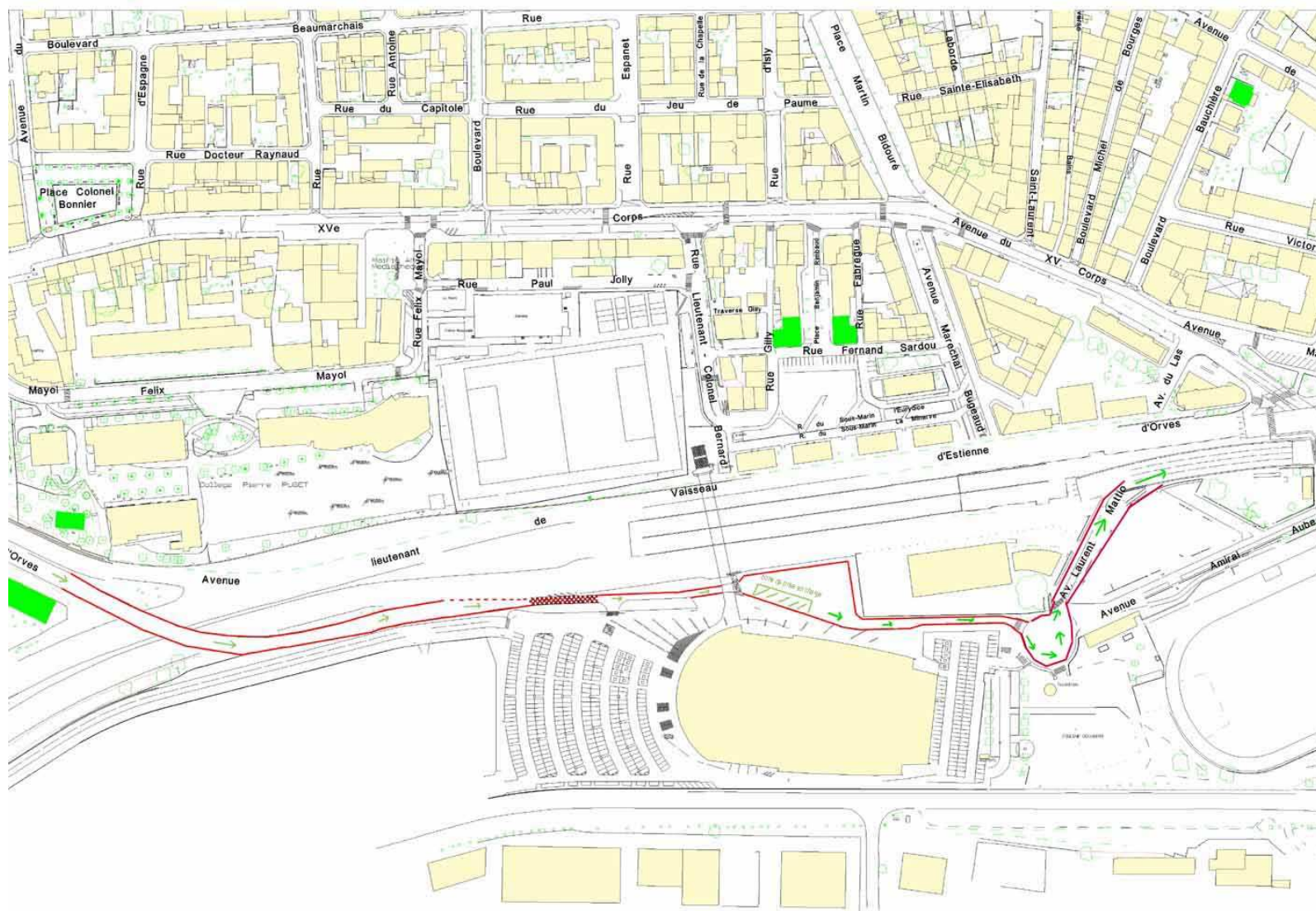
ANNEXE N° 1

Plan général du site



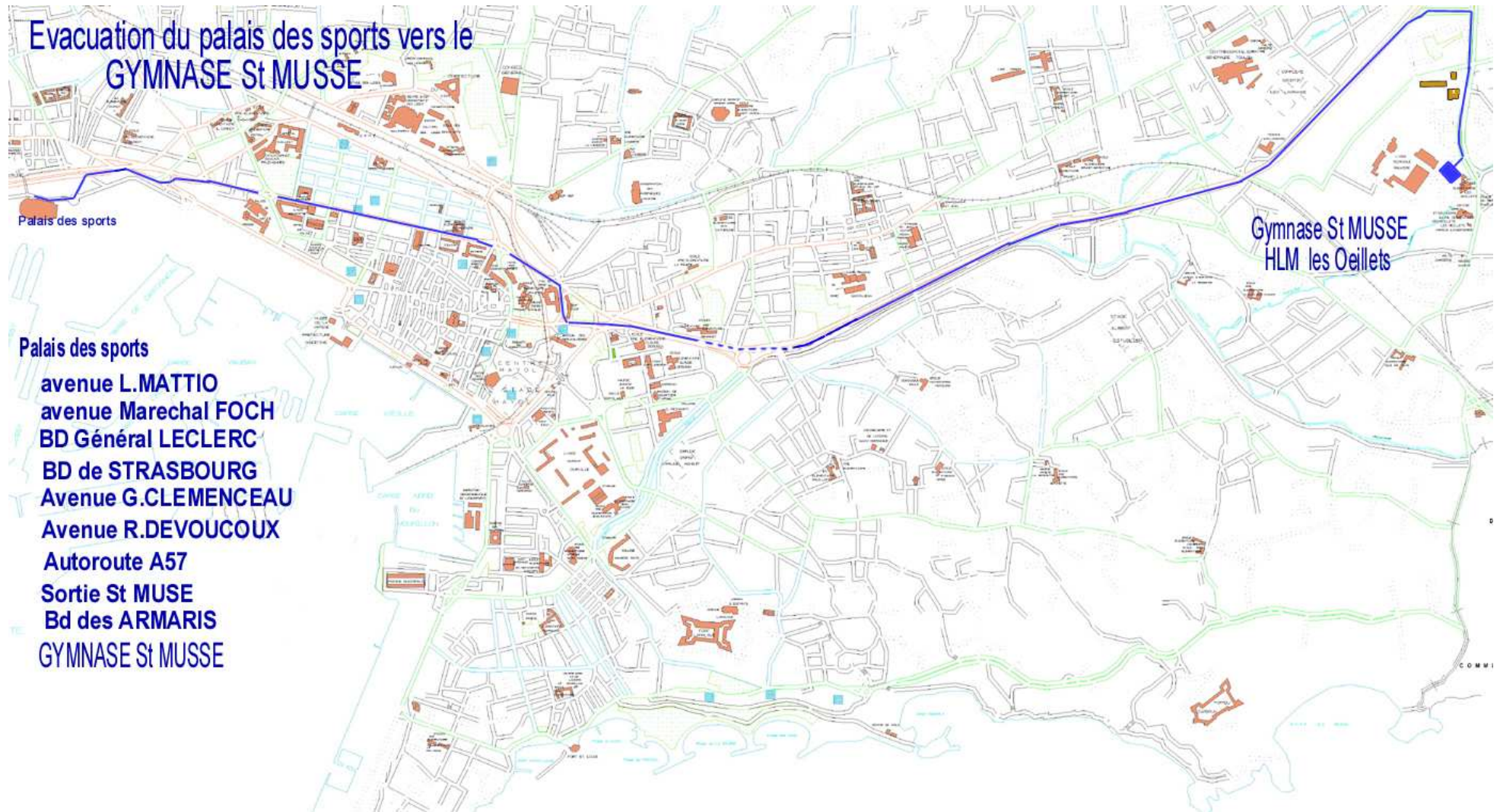
ANNEXE N° 2

Zone de Prise en charge



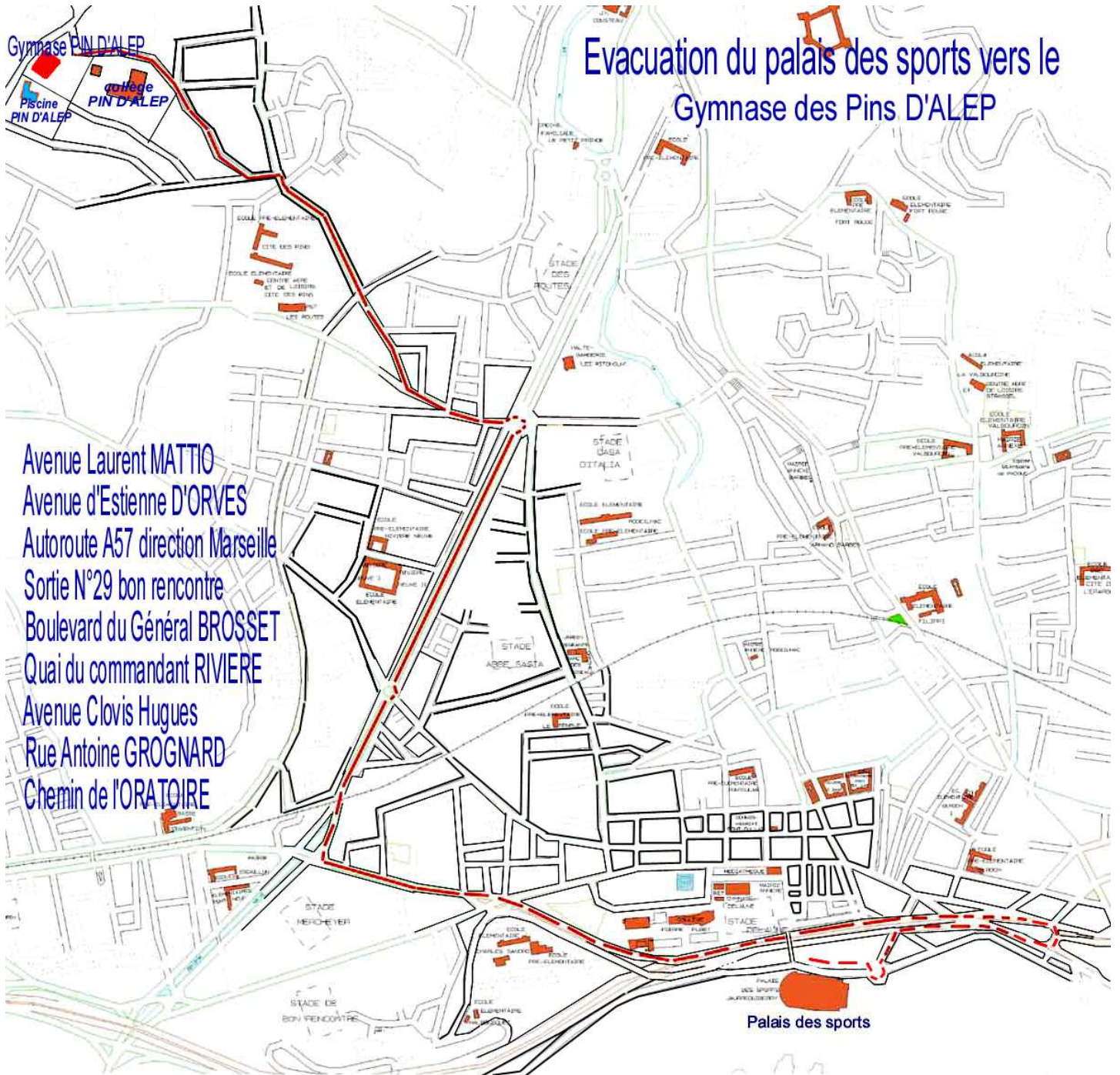
ANNEXE N° 3

Itinéraire d'évacuation à l'est.



ANNEXE N° 4

Itinéraire d'évacuation à l'ouest



Avenue Laurent MATTIO
Avenue d'Estienne D'ORVES
Autoroute A57 direction Marseille
Sortie N°29 bon rencontre
Boulevard du Général BROSSET
Quai du commandant RIVIERE
Avenue Clovis Hugues
Rue Antoine GROGNARD
Chemin de l'ORATOIRE

ANNEXE N° 5

Carte des périmètres du PPI



GLOSSAIRE

AMCT	Autorité Maritime à Compétence Territoriale
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique du Var
EPS	Education Physique et Sportive
PPI	Plan Particulier d'Intervention
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile